

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-163

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-08-10-00006 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 30-2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie TOCHON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité
(5 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-10-00006

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 30-2022 portant
délégation de signature à Mme
Nathalie TOCHON, conseiller d'administration
de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la
direction de la citoyenneté et de la légalité



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 30-2022 portant délégation de signature
à Mme Nathalie TOCHON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,
directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité**

La secrétaire générale
chargée de l'administration de l'État dans le département

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, en qualité de préfet du Morbihan, à compter du 10 août 2022,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 06-2022 du 25 février 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie TOCHON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité,

ARRÊTE

I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Juliette PART**, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie TOCHON**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité, dans les matières relevant des attributions du ministère de l'intérieur et des ministères qui ne disposent pas de services dans le département de la Savoie, à l'effet de signer tous les actes, correspondances administratives et transmissions diverses pour les affaires ressortissant à son service, à l'exclusion :

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

- a) des arrêtés et actes réglementaires - ne sont pas concernés par cette exclusion les documents annexes et les affaires mentionnées aux articles 7, 8, 9, 10 et 11 du présent arrêté,
- b) des circulaires et instructions générales,
- c) des correspondances adressées :
- aux parlementaires,
 - au président du conseil départemental (sauf les correspondances courantes avec les services du département),
 - aux maires de Chambéry, Aix-les-Bains, La Motte-Servolex, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne (sauf les correspondances courantes avec les services administratifs ou techniques de ces municipalités).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie TOCHON**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs bureaux respectifs, par les chefs de bureau dont les noms suivent :

- **Mme Nicole PEPIN**, attachée hors classe d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'immigration,
- **Mme Céline LENTOS**, attachée principale, cheffe du bureau de la réglementation générale et des titres,
- **M. Lionel VINCENT-LECUYER**, attaché, chef du bureau du contrôle de légalité,
- **Mme Martine TERPEND**, attachée, cheffe du bureau de l'intercommunalité et des élections.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nicole PEPIN**, attachée hors classe d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'immigration, la délégation sera exercée par :

- **Mme Joëlle HANIN**, attachée, adjointe à la cheffe de bureau, cheffe du pôle éloignement. En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Joëlle HANIN**, sa délégation de signature sera exercée par **Mme Muriel MADINIER**, secrétaire administrative de classe supérieure, pour les correspondances courantes relatives à l'éloignement,
- **Mme Isabelle EXERTIER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du pôle contentieux, pour les correspondances courantes relatives au contentieux,
- **Mme Marie LEGON**, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe du pôle séjour/asile, pour les correspondances courantes relevant du séjour. En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie LEGON**, sa délégation de signature sera exercée par **Mme Patricia RUBAGOTTI**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Pendant les permanences tenues en matière d'éloignement des étrangers, et pour toute correspondance relative aux décisions prises dans ce cadre, délégation de signature est donnée aux personnes mentionnées au présent article, ainsi qu' à **Mme Yolande CLARET**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et à **M. Lucas ARNAUD**, secrétaire administratif de classe normale.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Céline LENTOS**, attachée principale, cheffe du bureau de la réglementation générale et des titres, la délégation de signature sera exercée par **Mme Florence DERNONCOURT**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de bureau, pour les correspondances courantes et les affaires relevant de ce bureau.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Lionel VINCENT-LECUYER**, attaché, chef du bureau du contrôle de légalité, la délégation de signature sera exercée par **M. Cédric LEUTWYLER**, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau, pour les correspondances courantes et les affaires relevant de ce bureau.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Martine TERPEND**, attachée, cheffe du bureau de l'intercommunalité et des élections, la délégation de signature sera exercée par **M. Tony CAMPOY**, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la cheffe de bureau, pour les correspondances courantes et les affaires relevant de ce bureau.

II – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 7 : Délégation spéciale de signature est donnée à **Mme Nathalie TOCHON**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité, en matière :

1. de déclarations relatives au service national pour les bi-nationaux,
2. d'autorisation de transfert de licences de débits de boissons,
3. d'autorisation de transport de corps et d'urnes cinéraires, de report de délais d'inhumation ou de crémation,
4. d'autorisations d'inhumation dans des propriétés privées,
5. d'habilitations des opérateurs funéraires,
6. de création de chambre funéraire,
7. d'agrément des gardes particuliers, agents assermentés des entreprises ou établissements publics et des policiers municipaux,
8. d'habilitation des agents de police judiciaire adjoints et des gardes champêtres au système d'immatriculation des véhicules (SIV) et/ou au système national des permis de conduire (SNPC),
9. d'aptitude technique des gardes particuliers,
10. d'habilitations d'accès aux zones aéroportuaires réservées,
11. d'agrément des agents de sûreté aéroportuaires,
12. de dérogations de survols,
13. d'autorisation de création d'un aérodrome privé, de création et de mise en service d'hélistations, d'hélistations, de plate-formes aéronautiques hors aérodrome,
14. d'autorisations pour la photographie et la cinématographie aériennes,
15. d'autorisations permanentes d'utiliser une hélistation,
16. de lâchers de ballons,
17. de délivrance de cartes professionnelles,
18. de déclaration en tant que revendeur d'objet mobilier,
19. d'attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser original ou duplicata,
20. d'autorisation de manifestations aériennes,
21. d'autorisation de manifestations nautiques sur le Lac du Bourget, le canal de Savières et le Rhône,
22. d'autorisation d'exploiter les véhicules de petite remise,
23. d'agrément des centres de formation pour les candidats et les conducteurs de taxis, VTC,
24. d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite et des centres de formation BEPECASER,
25. d'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière,
26. d'agrément des centres chargés d'installer les dispositifs d'anti-démarrage (EAD),
27. de déclaration des centres d'examen psycho-techniques,
28. d'agrément des centres de sensibilisation à la sécurité routière (récupération de points),

29. de classement des offices de tourisme,
30. de délivrance des titres de maître restaurateur,
31. d'opposition à sortie du territoire,
32. de délivrance de passeport d'urgence,
33. de retrait des titres après interdiction du territoire ou perte de nationalité,
34. d'habilitation et agrément des professionnels de l'automobile et autres partenaires du SIV.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie TOCHON**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité, la délégation de signature visée ci-dessus sera exercée :

- par **Mme Céline LENTOS**, attachée principale, cheffe du bureau de la réglementation générale et des titres, pour ce qui concerne les alinéas 1, 3, 8, 9, 10, 16, 17, 18, 19, 25, 30, 31, 32, 34, ou en cas d'absence ou d'empêchement par **Mme Florence DERNONCOURT**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de bureau, pour ce qui concerne les alinéas 1, 3, 8, 9, 10, 16, 17, 18, 19, 25, 30, 32, 34.

Article 8 : Délégation spéciale de signature est donnée à **Mme Nathalie TOCHON**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité, pour tous les arrêtés, décisions, mémoires, requêtes aux juridictions ou tout autre acte de procédure pris relatifs à la police des étrangers en matière :

1. de délivrance des titres de séjour et visas concernant les étrangers,
2. de traitement des demandes d'asile,
3. de document de circulation pour étrangers mineurs,
4. de titres de voyage et laissez-passer pour ressortissants étrangers,
5. de regroupement familial,
6. d'obligation de quitter le territoire,
7. de refus de séjour,
8. d'éloignement des étrangers, de désignation du pays de destination, d'interdiction de retour, d'interdiction de circulation, de réadmission, d'assignation à résidence, de rétention administrative, de prolongation de rétention administrative, de réquisition d'extraction des étrangers incarcérés, de réquisition pour visite domiciliaire dans le cadre des procédures administratives les concernant.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie TOCHON**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité, la délégation de signature visée ci-dessus sera exercée, pour ce qui concerne les alinéas 1, 2, 3, 4, 5 :

- par **Mme Nicole PEPIN**, attachée hors classe d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'immigration,
ou, si elle-même est absente ou empêchée, par **Mme Joëlle HANIN**, attachée, adjointe à la cheffe de bureau, cheffe du pôle éloignement ou pour ce qui concerne l'alinéa 4 exclusivement, par **Mme Muriel MADINIER**, secrétaire administrative de classe supérieure ou **M. Lucas ARNAUD**, secrétaire administratif de classe normale.
ou, si **Mme Joëlle HANIN** est absente ou empêchée, par **Mme Isabelle EXERTIER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
ou, si **Mme Isabelle EXERTIER** est absente ou empêchée, par **Mme Marie LEGON**, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe du pôle séjour/asile, ou par **Mme Patricia RUBAGOTTI**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, ou pour ce qui concerne

l'alinéa 1, à l'exception des titres de séjour de 10 ans, et l'alinéa 3 par **Mme Johanna BURLAT**, secrétaire administrative de classe normale.

Article 9 : Délégation spéciale de signature est donnée à **Mme Nathalie TOCHON**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité, en matière :

1. de formalités prévues à l'article L. 20-I du code électoral,
2. de récépissés attestant de l'enregistrement de la déclaration de candidature.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie TOCHON**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité, la délégation spéciale de signature sera exercée :

- par **Mme Martine TERPEND**, attachée, cheffe du bureau de l'intercommunalité et des élections, ou, si elle-même est absente ou empêchée, par **M. Tony CAMPOY**, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la cheffe de bureau.

Article 10 : Délégation spéciale de signature est donnée à **Mme Nathalie TOCHON**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité, en matière :

1. d'avis favorable sur les déclarations de nationalité française,
2. de décision favorable d'octroi de la nationalité française .

Article 11 : Délégation spéciale de signature est donnée à **Mme Nathalie TOCHON**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité, en matière d'arrêtés et d'actes réglementaires relatifs au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Article 12 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 06-2022 du 25 février 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie TOCHON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la direction de la citoyenneté et de la légalité est abrogé.

Article 13 : La directrice de la direction de la citoyenneté et de la légalité ainsi que les agents visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 10 août 2022

La secrétaire générale chargée de l'administration de
l'État dans le département

Signé : Juliette PART